

LE PETIT CETONNAIS



TRIMESTRIEL



Vincent Leroy, nouveau maire de Ceton

Ceton

Les actualités locales récentes

Elu à l'unanimité par le conseil municipal, Vincent Leroy est le nouveau maire de Ceton.

Natif de la commune, après une période de 7 ans dans l'armée de l'air, il reprend des études de comptabilité qui l'orientent vers un cabinet d'expertise comptable. Il est depuis 16 ans responsable administratif et financier chez un promoteur immobilier. En parallèle, il assure la présidence de la caisse locale du Crédit Agricole.

Il a été conseiller municipal de 2014 à 2020, ce qui lui a donné une bonne compréhension d'un mandat électif.

Sa vision repose sur 3 priorités pour Ceton :

- 1) Finaliser les travaux en cours (station d'épuration, transfert de la boucherie & agrandissement du bar,

réfection des trottoirs des rues de la Barre, Jean Moulin et la Libération et la prévention des inondations

- 2) Améliorer la voirie (circulation du centre bourg, RD 136 & route des Bordes)

- 3) Renforcer l'attractivité du village (commerces, santé, esthétique du bourg)

Pour mettre en œuvre ces chantiers, il s'appuie sur 5 adjoints et 13 conseillers municipaux motivés à rendre notre commune la plus agréable possible.



CONCERNÉ PAR LE CHANGEMENT D'ADRESSE ?

Un courrier vous a été déposé dans vos boîtes aux lettres.

Votre certificat d'adressage et votre plaque numéro sont à récupérer en mairie pour effectuer les démarches obligatoires.

Les locataires doivent prévenir leur propriétaire.

À noter que le changement d'adresse est automatique auprès des organismes suivants:

La Poste, pompiers, Orne Département Très Haut Débit, gps Tomtom, Here & Google



DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES



La mairie a signé une convention avec la société Alpha Guêpe avec prise en charge de 30 % du coût de la destruction des nids de frelons asiatiques pour les administrés de la commune.

Téléphone 06 63 15 21 14

ARTISANS, ARTISTES, COMMERÇANTS ?



Louez une boutique éphémère dans le centre bourg de Ceton

À la semaine, au WE ou au mois
renseignements secretariatmairie@ceton.fr

PENSEZ-VOUS À TRIER VOS DECHETS ?

Tri des emballages et des papiers

Bouteilles et flacons en plastique

Tous les autres emballages en plastique

Emballages et briques alimentaires en carton

Emballages en métal

Même les petits métalliques

Les papiers, journaux et magazines

TRIER, ON A TOUS À Y GAGNER!

A DÉPOSER EN VRAC

- ✓ Le bac à couvercle jaune ne doit comporter que des papiers graphiques et des emballages (hors verre).
- ✓ Ils doivent être déposés en vrac, directement dans le bac, sans sac autour, et sans être imbriqués.
- ✓ Ils doivent être vidés de leur contenu, mais n'ont pas besoin d'être lavés.
- ✓ Les grands cartons (plus grands qu'une boîte à chaussures) doivent être apportés en déchèterie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

OUVERTURE DE LA MAIRIE

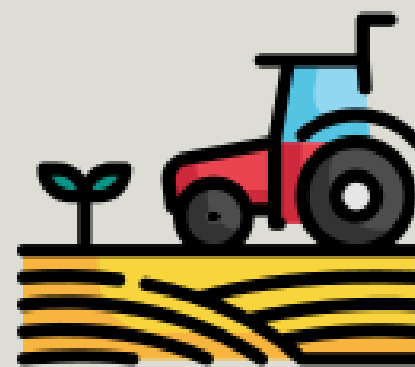


La mairie de Ceton est dorénavant ouverte 1 samedi sur 2 de 10h à 12h

Dates à consulter sur place ou sur www.ceton.fr

À SAVOIR

COMICE AGRICOLE



Le comice agricole se tiendra à Ceton le dimanche 12 juillet 2026

Festi'Perche cherche des volontaires

Retrouvez *Le Petit Cetonnois* en format numérique sur le site internet de la commune dans la rubrique « *Municipalité / Newsletters* »